

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 09 Avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 14

DATE DE LA CONVOCATION : 03 Avril 2026
---

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès - BAZIN Christian - LHOPITAL Stéphanie - CHARLOT Christophe - PEYNAUD Joëlle - THIEFFRY Gaëtane - MILLES Yoann - BARBIER Sébastien - GERSTER Adrien - DUMORTIER Marilyne - DECAMBRON Charlotte - BORIE Anne-Sophie - MONIER Aurélien - ANTONIALI Guillaume

Était absent : DENIZET Victoire  
Secrétaire de séance : MONIER Aurélien

D/2026-051

Objet de la délibération : Nomination des représentants à l'Agence France Locale

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales  
Vu le livre II du code de commerce,  
Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la Commune d'YZERON, n° D/2025-116 en date du 13 Novembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

**DESIGNE** Agnès NELIAS, en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la commune d'YZERON, et Christine VIDAL, en sa qualité de Directrice des services, en tant que représentant suppléant de la commune d'YZERON, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

**AUTORISE** le représentant titulaire ou suppléant de la commune d'YZERON ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

**AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Aurélien MONIER Secrétaire			Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	---	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Publication ou notification du : 16 AVR. 2026

Publication site internet le : 16 AVR. 2026

Affichage liste des délibérations le : 16 AVR. 2026